

valeurs ordinaires ont baissé de 51 à 47 p. 100. Les placements en valeurs de l'Etat ont monté d'une somme insignifiante au chiffre de 23 millions et la compagnie a pour politique reconnue d'acquiescer non pas 23 millions, mais au moins 100 et peut-être 200 millions en valeurs de l'Etat pour servir de fondement à sa structure financière. Certains de nos collègues se rappelleront peut-être qu'ici même j'ai conseillé à toutes les compagnies d'assurance d'en faire autant. Certains journaux financiers m'ont reproché de forcer les compagnies d'assurances de faire ce qu'elles ne devraient pas faire, et par là de confisquer leurs biens.

Telle est la situation de la Sun Life actuellement. Cette compagnie fait des affaires pour ainsi dire dans toutes les parties de l'univers. Ici, dans ce Parlement, nous proclamons des griefs extraits de journaux, qui, non seulement, portent préjudice au Canada à l'étranger, mais n'aident certainement pas le malheureux homme qui, en ces temps de crise, considère sa police d'assurance comme étant la seule planche de salut pour sa femme et ses enfants.

Qu'on me permette d'aller un peu plus loin, afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Eussions-nous été les seuls responsables de ces enquêtes, les honorables députés pourraient peut-être avoir raison de douter de la justesse de nos conclusions et de l'utilité de nos recherches. Mais lorsque des enquêtes sont faites par d'autres Etats, d'autres localités, par d'autres inspecteurs et que les mêmes certificats sont donnés, nous ne devrions pas, sans réfléchir, nous mettre à semer le mécontentement, la gêne et le trouble.

On m'a signalé, il y a quelque mois, que l'un des plus gros assurés de la compagnie Sun Life, qui avait une police de £340,000, venant à échéance au mois de juin prochain, avait été pressenti à la suite de déclarations comme celle que nous avons entendue. On avait essayé de lui faire croire que sa police de dotation était risquée et incertaine et qu'avant le mois de juin prochain la compagnie serait devenue incapable de payer. On lui conseillait de vendre sa police de £340,000 pour £300,000. J'ai exprimé mon avis le mieux que j'ai pu, si bien qu'il ne vendit pas sa police et qu'au mois de juin prochain, s'il vit encore, il recevra £340,000. Il s'agit d'un homme très en vue dans son pays; il n'appartient pas à notre race, mais il occupe un très haut rang parmi ses compatriotes. Je considère que les procédés que je viens de décrire ont fait beaucoup de tort au Canada. Ses doutes s'appuyaient justement sur le même genre de rapports qui nous ont été cités cet après-midi et qui étaient extraits des journaux. On aurait pu les citer il y a un an.

[Le très hon. M. Bennett.]

J'irai plus loin. Je dois dire que je n'approuve pas le système de placement actuellement défini par la loi. J'ai toujours prétendu, comme ceux qui étaient ici à l'époque peuvent se le rappeler, qu'il convient de restreindre plus rigoureusement les placements des compagnies d'assurance. C'est mon avis, et j'ai promis à la Chambre que je m'efforcerais, dans la mesure de mon pouvoir,—j'ai insisté là-dessus, surtout après le jugement du mois d'octobre dernier,—d'introduire ces restrictions dans la loi. Mais qu'on veuille bien se rappeler ceci: En Angleterre, il n'y a aucune loi concernant les placements, absolument aucune. Là-bas on se fie à la sagesse, à la discrétion et à la perspicacité de ceux qui dirigent l'entreprise et il est rare de voir des compagnies d'assurance tomber en déconfiture en Grande-Bretagne, et même dans n'importe quel autre pays, pour les raisons même que j'ai indiquées au début de mes remarques.

Je n'en dirai pas plus long au sujet de la Sun Life, si ce n'est ceci: Mon idée est faite en ce qui concerne quelques-uns des placements qu'on a mentionnés; je ne ferais pas de pareils placements. Mais la loi les permet, et puisqu'ils sont légaux, et non illégaux comme on l'a prétendu, on ne peut faire plus que de les qualifier d'erreurs de jugement. Or, monsieur l'Orateur, je vous le demande: Combien y a-t-il de députés dans cette Chambre qui ont fait de légères erreurs de jugement dans leurs placements? Je me demande si l'on a tenu compte, dans l'occurrence, de l'élément humain, et des erreurs de placement commises par les meilleurs cerveaux du monde depuis cinq ans. Auriez-vous cru possible que les valeurs des Etats-Unis pussent subir une telle dépréciation? Auriez-vous pensé que les valeurs de notre propre pays eussent pu subir de telles fluctuations? Auriez-vous imaginé que les valeurs de la Grande-Bretagne eussent été aussi gravement affectées? Auriez-vous pensé qu'une valeur dont j'ai entendu parler aujourd'hui eût pu tomber à moins de \$2 à cause d'un événement survenu hier? Voilà les circonstances que je demande à la Chambre de ne pas oublier. Cela arrive dans les meilleures circonstances et au détriment des portefeuillistes les plus prudents au monde. Comme je l'ai dit, il est certains de ces placements que je préférerais ne pas voir se faire; mais la loi dit qu'ils ont été légalement contractés, et, après avoir établi l'évaluation sur la base que j'ai indiquée, la compagnie indique encore un excédent très considérable.

Or, je crois que la Chambre sera de mon avis en convenant que le comité de la banque et du commerce n'est pas celui qu'il faut, en ce moment, pour régler une question de cette nature. Il se peut, dans l'avenir, quand la